



Montluçon, le **25 JAN. 2023**

Pôle sécurité et animation des  
politiques publiques

**Commission de suivi de site ERASTEEL  
Compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2022**

Le 15 décembre 2022, la réunion des membres de la Commission de suivi de site ERASTEEL s'est tenue sous la présidence de M. Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon.

**Etaient présents :**

■ *Collège « Administrations de l'Etat »*

DREAL Auvergne Rhône-Alpes Lionel LABELLE et Julie CROUSEAUD- Unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme

SIDPC : Dominique MUTIN

DDT : Jean-Pierre SCARAMOZZINO, délégué territorial

ARS : Guillaume Le Neures, technicien sanitaire

SDIS : Capitaine Pierre STUMPF

Education Nationale : Florian GUERARD, référent sûreté départemental DSDEN03

Gendarmerie : Major Daniel ZIMMERMANN

■ *Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »*

Mairie de Commentry : Sylvain BOURDIER, maire

Cédric BOILOT, chef du service sécurité et gestion du patrimoine bâti

Mairie de Malicorne : Serge BADUEL, maire

■ *Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »*

Fédération de la Région Auvergne pour la nature et l'Environnement et Fédération Nature Environnement Allier :

Andrée ROUFFET-PINON

Habitant de la rue Berthet du Plaveret riverain du site : Pascal MIDON

Lycée Geneviève Vincent : Eric POPIELAS, proviseur

■ *Collège « Exploitants des installations classées pour laquelle la commission a été créée »*

François WASSER – directeur du site

Emmanuel GROUSSET – responsable H.S.E.

Bianca KUMISZ – coordinatrice HSE

■ *Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée »*

Fabrice MARTIN, représentant du personnel

**Etaient excusés :**

■ *Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »*

Claude RIBOULET, président du Conseil départemental et président de la Communauté de communes Commentry-Néris-les-Bains

■ *Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »*

Elisabeth AMARA, principale du collège Emile Mâle

■ *Personne qualifiée,*

Sophie COMMEREUC, directrice générale INP Clermont Auvergne

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Bilan de l'exploitant
- Bilan de l'action de l'inspection des ICPE
- Information des collectivités sur leurs projets (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement
- Questions diverses
- Point sur la sécurité de l'entrée de l'usine

## I – Bilan de l'exploitant

Présentation par Emmanuel Grousset du bilan de l'exploitant depuis la dernière CSS portant sur l'activité industrielle, sur l'environnement et la sécurité industrielle et sur les projets et investissements à venir.

En complément de la présentation jointe au présent compte-rendu, les points suivants ont été évoqués et/ou précisés.

### a/L'activité industrielle :

L'activité industrielle en 2022 est similaire à 2021, elle-même en progrès par rapport à 2020. L'activité de recyclage des piles et batteries redémarrée en 2020 est en augmentation avec pour objectif de la porter à 10 000 tonnes par an.

En termes d'investissement, l'effort a particulièrement porté sur l'environnement et la sécurité industrielle notamment par des actions visant à limiter l'exposition des salariés aux rejets d'un four (émissions de cadmium) et fiabiliser les mesures d'autosurveillance sur les rejets dans l'air.

Le projet de site porté par Erasteel vise à utiliser la classification SEVESO comme une opportunité d'améliorer encore la sécurité environnementale et la sécurité des salariés.

### b/Environnement et sécurité :

#### ► Accidentologie

L'augmentation du nombre d'accidents du travail avec arrêt entre 2021 et 2022 a conduit au renforcement de l'équipe HSE pour un meilleur accompagnement du personnel sur le terrain.

Aucun accident industriel n'a été recensé depuis janvier 2019.

L'augmentation de la remontée d'événements mineurs par le personnel atteste de la plus grande vigilance du personnel, attentif aux signaux faibles.

#### ► Eau :

**La consommation d'eau** de l'usine a baissé de 60 % par rapport aux années 2010 à 2013. Elle est désormais stabilisée à hauteur de 70 000 m<sup>3</sup> par an.

**Les rejets** (eaux industrielles, sanitaires et eaux pluviales) sont collectés dans un bassin d'orage et de confinement de pollution puis traités par la station de traitement des rejets. En 2021, 140 kg de métaux ont été rejetés contre 89,1kg en 2022.

Le taux de conformité des rejets vis-à-vis des valeurs autorisées dans l'arrêté préfectoral est de 98,5 %.

Les rejets de l'entreprise, après traitement, dans le ruisseau le Banny, font l'objet d'un suivi chimique et microbiologique régulier et n'ont pas d'impact significatif sur la faune aquatique.

Les résultats des analyses légionelles (173 mesures) sur les 10 tours de refroidissement sont conformes à 100 %.

A ce propos, pour répondre à M. le Neures (ARS), il est précisé qu'en cas de non-conformités légionelles sur les tours aéroréfrigérantes, des procédures existent. L'entreprise est en relation étroite avec son sous-traitant en phase d'arrêt et de redémarrage. En cas de contamination, une enquête visera à en déterminer les causes et une procédure sera engagée avec le personnel médical.

S'agissant de la récupération d'eaux industrielles, il est précisé par l'exploitant qu'une partie de ces eaux est récupérée en interne dans un objectif de progrès continu sur l'activité recyclage, plus consommatrice d'eau. Monsieur le maire de Commeny précise que les barrages existants sont dédiés à l'usage industriel de l'eau et les périodes de sécheresse sont compensées par les efforts des industriels. Cette réserve d'eau donne la capacité d'accueillir une autre activité, le cas échéant.

#### ► Air :

Le taux de conformité des rejets dans l'air est de 98,3 % en 2021 et de 94,8 % en 2022

Le tonnage total des poussières émises (sur les installations ayant un rejet canalisé) est de 8,15 T en 2021 et de 8,25T à fin octobre 2022. Il respecte ainsi l'arrêté préfectoral fixant le tonnage autorisé à 10,55T par an.

Depuis 2019, la surveillance environnementale portait sur les retombées atmosphériques en 10 points dont 3 dans l'usine et le suivi des sols artificiels seulement en 4 points à l'extérieur de l'usine.

La nouvelle surveillance environnementale des sols a conduit à supprimer 2 stations sur le site pour ne garder que la station n°3, la plus impactée soit 8 points de mesure par jauge OWEN sur 10. Un point de mesure bio-indicateur (bryophyte terrestre) a été rajouté aux 4 points existants. L'utilisation de sols artificiels s'est avérée inadaptée à la surveillance recherchée. Cette technique sera remplacée par une surveillance par bio-indicateurs (mousses bryophyte terrestre) en 2023.

#### ► **Activité de recyclage de déchets métallifères**

Les quantités stockées sont conformes aux quantités autorisées par l'arrêté préfectoral.

#### ► **Bruit :**

En 2021 et 2022 (jusqu'au mois d'octobre), les campagnes de 60 mesures de bruit menées par Erasteel tant sur la phase aciérie en acier rapide que sur la phase acier en recyclage de piles sont conformes à 85 %. Deux actions spécifiques ont été menées en 2021-2022 : l'arrêt de l'atelier tôlerie et un diagnostic sonore des équipements liés à l'activité piles.

#### ► **Plaintes de riverains**

Elles ont principalement porté en 2022 sur des retombées de poussières liées au stockage de laitiers. La réponse d'Erasteel a consisté à étudier la mise en place de canons à eau et l'ajout de borax, qui pourraient être installés en février 2023.

#### ► **Renforcement du dispositif POI**

En 2022, le POI a été mis à jour et le personnel a reçu une formation. Un exercice commun avec le SDIS sera programmé en 2023.

L'exploitant indique que lors de la révision quinquennale de son étude de danger, aucun phénomène n'a été identifié comme ayant des effets en dehors du site. M. Labeille rappelle que des risques existent et que certains ont bien des effets en dehors du site.

#### **c/Projets et investissements à venir**

M. Wasser rappelle les axes de transformation du site de Commentry, sa pérennisation passant par la baisse des coûts et le recours aux matières issues du recyclage. Les principaux objectifs sont :

- être un site reconnu pour ses pratiques en termes d'environnement et de sécurité,
- développer une activité de recyclage avec pour objectif d'atteindre 10 000T de piles recyclées en 2027 et augmenter le volume de catalyseurs recyclés,
- remettre en compétitivité les aciers rapides face à la concurrence chinoise sur la base d'une technologie 100 % recyclage,
- valoriser les zones non utilisées du site.

#### **II – Bilan d'actions de l'inspection des ICPE**

► **Présentation de l'action de l'inspection des ICPE** par Julie CROUSEAUD, inspectrice des installations classées. En complément de la présentation jointe au présent compte-rendu, les points suivants ont été évoqués et/ou précisés :

Quatre inspections et un contrôle inopiné ont été réalisés depuis la dernière CSS

#### ► **Risques chroniques:**

Légionnelles :

Pas de non-conformités relevées en 2022.

**Un dossier décrivant les impacts des modifications apportées sur la tour FEL est toujours attendu.**

Air :

Le stockage de laitier favorisant les envols de poussières a donné lieu à des plaintes (cf ci-dessus). Afin d'y remédier, l'exploitant étudie une solution d'aspersion d'eau qui devait être mise en œuvre en février 2023. Une autre solution visait à intégrer du borax afin de rendre les laitiers plus compacts mais elle a été reportée suite à une indisponibilité du produit.

#### Déchets :

Le site s'engage vers la valorisation totale des déchets et la production d'acier 100 % recyclé.  
La DREAL a validé les demandes de sortie de statut de déchets constitués par ERASTEEL (poussières de filtration et catalyseurs pétrolier pré-traités).

#### Surveillance environnementale :

La nouvelle surveillance réalisée sur des jauges conclut à un impact peu visible hors du site à l'exception du point n°7.  
La surveillance doit évoluer en 2023 avec l'utilisation des bio-indicateurs.

#### **■Risque accidentel :**

Pas d'événement notable depuis janvier 2019.  
Déploiement en cours des obligations SEVESO seuil haut.  
Le POI est mis à jour en 2022 et un exercice est prévu en 2023.  
La DREAL finalise l'examen de la révision quinquennale de l'étude de danger. Il n'y a pas de nouveau risque identifié pour les riverains.

#### **■Gestion de la Grande Tranchée :**

Cette ancienne mine de charbon transformée en décharge fait l'objet, fin 2022, d'un dossier décrivant les analyses réalisées sur le site et les propositions de réaménagement. Les mesures de présence des métaux concluent à un impact sur le sol et l'eau de la tranchée mais un impact très limité hors du site.

Le projet de réaménagement prévoit une stabilisation du massif ouest, son recouvrement et l'implantation d'un parc photovoltaïque.

A la demande de M. le Neures, il est précisé qu'une étude faune/flore a déjà été réalisée. Mais le projet n'est pas encore mature.

→ **M. Le Neures et Mme Rouffet-Pinon demandent à recevoir l'étude des sols (à fournir par ERASTEEL).**

A ce propos, Monsieur le maire de Commentry rappelle la nécessité de coordonner les projets de parcs photovoltaïques qui sont au nombre de 3 à proximité du site de la Grande Tranchée et portés par Total Energie, Delbard et Erasteel. Il sera attentif à ne pas couvrir toutes les terres polluées de panneaux.

M. Scaramozzino (DDT) indique que la DDT a recensé les terres dégradées en relation avec la communauté de communes et ces parcelles sont bien identifiées. Les permis de construire seront traités par la DDT et le service instructeur de Montluçon est à disposition des élus.

Le recensement de ces zones a été opéré par la commune dans le cadre du PLUi et communiqué à la communauté de communes.

#### **■Autres actions :**

- Des actions visant à anticiper les prélèvements d'eau constatés en période de sécheresse notamment au moment du redémarrage de certains ateliers devront être étudiées.

- La chaleur contenue dans les eaux de granulation du laitier du four FEL pourrait être réutilisée pour alimenter le réseau de chaleur urbain mais Monsieur le maire de Commentry indique que la difficulté tient à l'irrégularité de la fourniture de chaleur. Une nouvelle étude a été mise à jour en 2022 et pourra servir de support de réflexion sur ce développement. M. LABELLE indique que l'ADEME peut fournir des aides sur ce sujet.

### **III – Information des collectivités sur leurs projets pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement.**

Les représentants des collectivités n'ont pas de projets à signaler dans ce cadre.

### **IV - L'entrée de l'usine**

Monsieur le maire est très préoccupé par la circulation des poids lourds qui ne respectent pas la signalisation et les manœuvres des poids lourds à leur entrée dans l'usine par une rue fréquentée par des collégiens, ce qui crée une situation accidentogène.

Monsieur le sous-préfet rappelle que la présence de l'usine en ville nécessite une vigilance de tous y compris des chauffeurs routiers faute de quoi les pouvoirs publics seront contraints de prendre des mesures.

Compte-tenu de la présence de collégiens, il est proposé par les représentants de l'Education nationale de mener en parallèle une action de sensibilisation à la sécurité routière dans les établissements.

M. WASSER va faire des appels plus fermes sur le respect des règles de circulation auprès des sous-traitants dans l'attente de la création d'une nouvelle entrée de camions à l'arrière du site. Ce projet est actuellement bloqué pour des problèmes de coût.

La gendarmerie précise que la configuration de l'accès du site rend difficile les manœuvres des poids lourds entrant dans l'usine. La gendarmerie et la mairie étudieront avec l'entreprise des solutions d'aménagement extérieur notamment des places de parking et éventuellement le déplacement de l'entrée.

#### **V - Questions diverses**

##### **► Rachat des maisons de riverains par Erasteel :**

M. MIDON, riverain mitoyen d'Erasteel souhaite savoir où en sont les rachats de biens dont il n'a pas de nouvelles. La DREAL est favorable à ces acquisitions.

Le président de la CSS



Jean-Marc GIRAUD  
Sous-préfet de Montluçon